

Exposition universelle de 1867 à Paris - Mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

Numéro d'inventaire : 1979.29984.9

Type de document : couverture de cahier

Éditeur : Olivier-Pinot (Epinal)

Imprimeur : Olivier-Pinot, Épinal

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1880 (vers)

Inscriptions :

- nom d'illustrateur inscrit : Anonyme

Description : Papier fin beige avec gravure n&b coloriée.

Mesures : hauteur : 200 mm ; largeur : 310 mm

Notes : Planche de 2 couvertures de cahier imprimées tête-bêche. Indice 9= Recto : 2 gravures en couleurs dans un cadre d'arabesques, représentant la "Mosquée de Brousse" et le "Palais du Vice-Roi d'Égypte" / "Vues prises dans le Parc de l'Exposition Universelle de 1867 à Paris". Verso : gravure en couleurs avec texte explicatif : "Mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne (1499)". Olivier-Pinot édit. : de 1875 à 1888.

Mots-clés : Protège-cahiers, couvertures de cahiers

Histoire et mythologie

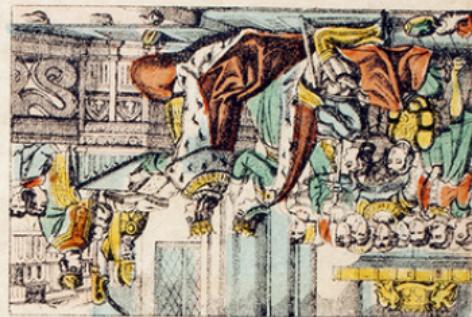
Filière : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

ill.

ill. en coul.



N. 95.



HISTOIRE DE FRANCE (1860).

Le roi Charles IV fut pendre le heron de l'lie-en-Jourdain.
Le roi Philippe-le-Bel eut trois fils qui régnerent l'an après Louis X, à
l'issue de la Querelle, de 1314 à 1316. Philippe V, le Loup, jusqu'en 1328; Charles
IV, le Bel, jusqu'en 1328. Louis X, qui porta que dix-huit mois la couronne, et on ne
compte que trois fois dans son règne (à la mort de Marguerite de Bourgogne) qu'il
soit mari à Isabelle; une expédition contre les Flamands qui échoua; une vive
révolte féodale qui frappa les conseillers de Philippe-le-Bel et essaya de détruire
l'ouvrage.

Les règnes de Philippe V et de Charles IV comptent peu d'événements militaires mais beaucoup de mesures pour régulariser l'administration du pays. Philippe V connaît trois lois de grande importance, dont la périodicité semblait ainsi devenir identifiée, et il exalte les cercles d'origine du parlement pour n'y laisser que des membres issus à sa pleine autorité, il le renforce plus tard sous le nom de conseillers royaux. On ne connaît pas encore un véritable état de la justice.

